

COMPTE-RENDU SYNTHÉTIQUE

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 17 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept novembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la mairie, sur convocation qui leur a été adressée le dix novembre deux mille vingt-deux par Madame le Maire, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : 31 membres,

Mme ROYER,
Mme ROUSSELIN, Mme RAYNAUD, M. BERRUEZO, Mme DESCATEAUX, M. BAZIN,
Mme MARETHEU, M. COUTURE, M. SCHREIBER, Mme LEVY, M. PEREZ, M. ROBLIN, M. CARREZ,
Mme DANI, M. PELLÉ, Mme BELLAL, Mme HOUDOT, M. BOUCHET, Mme BRANES, M. BUGEJA,
Mme ALLARD, M. RENÉ, Mme VALETTE, M. COURTOIS, Mme PECOT, Mme VASQUEZ,
M. DUBOIS, Mme CALIANDRO-CHARLON, Mme RIVES, M. MOUGE, M. BONIFACE.

Excusé(s) :

- . Mme NOIRET ayant donné pouvoir à Mme DESCATEAUX
- . Mme DAVID ayant donné pouvoir à Mme LEVY
- . M. MANET ayant donné pouvoir à Mme BELLAL
- . Mme CUPIF ayant donné pouvoir à M. RENÉ
- . M. MONTEIRO ayant donné pouvoir à Mme VALETTE
- . M. DELEPLANQUE ayant donné pouvoir à M. BONIFACE

Absent(s) :

- . M. DUSSUD n'ayant pas donné pouvoir
- . Mme CANEVY-RAMIN n'ayant pas donné pouvoir

Les membres présents formant la majorité des conseillers en exercice, peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121. 11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de séance : Madame Catherine ALLARD

Ces formalités remplies, le Conseil Municipal a :

- Approuvé, à l'unanimité, le procès-verbal analytique du Conseil Municipal du jeudi 29 septembre 2022, par 37 voix pour,
- Pris connaissance des décisions prises en application de l'article L-2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Approuvé, à l'unanimité, la décision Modificative n°2, par 37 voix pour,
- Adopté, à l'unanimité, le Règlement Budgétaire et Financier de la ville, par 37 voix pour,
- Pris acte, à l'unanimité, du rapport de la délégation de service public (DSP) INDIGO pour l'exploitation de parcs de stationnement payant en ouvrage, années 2013 à 2022,
- Approuvé, à l'unanimité, le choix de la société INDIGO INFRA comme concessionnaire de service public pour l'exploitation des parcs de stationnement en ouvrage ainsi que le projet de contrat et ses annexes pour une durée de cinq ans, par 33 voix pour et 4 abstentions (M. Mouge, Mme Rives, M. Boniface, M. Deleplanque)
- Pris acte, à l'unanimité, du rapport de la délégation de service public (DSP) LOISEAU MARCHÉS, pour l'exploitation du marché alimentaire du centre du Perreux sur Marne, années 2014 à 2023,
- Autorisé, à l'unanimité, l'ouverture exceptionnelle des commerces de détail en alimentation générale et des commerces de voitures et de véhicules automobiles légers de la commune le dimanche, par 37 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, la création de 8 postes au tableau des effectifs de la ville, par 37 voix pour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h36.

Le Maire,


Christel ROYER